

AFFICHAGE

République Française
Département Loiret
Commune de Commune de Boisseaux

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt et le onze Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MENAGER Véronique, MM : DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent

Absent(s) : Mme VALLEY Viviane, MM : AUDINELLE Eric, PLENOIS Benjamin

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 06/02/2020 ; **Date d'affichage** : 06/02/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 13/02/2020 et publication ou notification du 13/02/2020.

SOMMAIRE

- TRAVAUX D'ÉLAGAGE DES ARBRES SUR LA COMMUNE
- SECURISATION DE L'ACCES A L'ÉCOLE
- EQUIPEMENT DE LA SALLE DE REUNION
- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE COMMUNAL
- AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET
- ACCEPTATION DEVIS NORIATECH 2020
- ETUDE URBANISME DU BOURG - CHOIX CABINET D'ARCHITECTE

2020-01 - TRAVAUX D'ÉLAGAGE DES ARBRES SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CHARTIER pour l'élagage des arbres sur la commune d'un montant de 1 752 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise CHARTIER pour un montant de 1 752 € HT soit 2 102.40 € TTC

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le devis

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

2020-02 - SECURISATION DE L'ACCES A L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle que la sécurité doit être assurée aux abords de l'école et dans les rues adjacentes : rue de la Gare/rue de la Plante, rue de la Gare / rue des Buis, rue des Ecoles. Il présente le devis de FRANCE LIGNE pour un montant de 3 410.04 € HT soit 4 092.05 € TTC. Il indique également que la dépense sera inscrite au budget 2020, section investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise FRANCE LIGNE pour un montant de 3 410.04 € HT soit 4 092.05 € TTC.

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le devis

- **AUTORISE** Mr le Maire à faire la demande de subvention adéquate et à signer tous les documents y afférent.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

AFFICHAGE

2020-03 - EQUIPEMENT DE LA SALLE DE REUNION

Mr le Maire indique que l'ancienne école du bourg devrait être aménagée en salle de réunion et en salle pour les associations. De ce fait, il faudrait faire l'acquisition de tables et de chaises. Il présente le devis de l'entreprise DMC DIRECT pour un montant de 578.27 € HT soit 693.92 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise DMC DIRECT pour un montant de 578.27 € HT soit 693.92 € TTC.

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le devis

- **AUTORISE** Mr le Maire à faire la demande de subvention adéquate et à signer les documents y afférent.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

2020-04 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE COMMUNAL

Considérant le règlement du cimetière validé le 3 novembre 2015, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de préciser les droits à inhumation dans le cimetière communal. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rajout à apporter dans le Titre 1, paragraphe 3 du document initial : "*Par extension, les personnes ayant une attache familiale avec des résidents ou des défunts inhumés sur la Commune, pourront acquérir une concession funéraire. Il pourra s'agir des parents, grands-parents, frères et sœurs, enfants.*"

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification du règlement du cimetière communal (*joint en annexe*).

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le règlement.

- **PREND** acte que ce règlement sera applicable à compter de ce jour.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

2020-05 - AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Mr le Maire indique au Conseil que le Centre de Gestion a décidé d'adopter une tarification particulière pour les absences injustifiées qui seront facturées comme suit 80 € pour une visite médicale, 48 € pour un entretien infirmier.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider l'avenant à la convention d'adhésion.

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

2020-06 - ACCEPTATION DEVIS NORIATECH 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise NORIATECH pour le contrôle annuel 2020 du poste de refoulement EU pour un montant de 1 114 € HT et précise qu'il y aura 2 interventions dans l'année. Le montant est identique à 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis présentée par l'entreprise NORIATECH pour un montant de 1 114 € HT avec effet au 1er janvier 2020.

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

2020-07 - ETUDE URBANISME DU BOURG - CHOIX CABINET D'ARCHITECTE

La Commune a reçu 5 offres et 3 entreprises ont été auditionnées le 6 février 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir le groupement FCUA Fanny CHENU pour un montant de 59 150 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes pièces du marché.

A la majorité (pour : 4 ; contre : 3 ; abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Repas des anciens

Il aura lieu cette année à La Panetière le 7 mars 2020.



En mairie, le 17/02/2020
Le Maire, Patrick CHOFFY